

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Janvier/Février 2015

N°43

Editorial

Les événements du 7 Janvier 2015 ont secoué notre République. Nous ne pensions pas qu'une telle barbarie, qu'une telle violence, pouvaient exister dans un pays occidental au XXIème siècle, dans notre monde hyper sécurisé, dans un monde où l'hyper consommation règne.

A la suite de ces événements, nous avons aussi vécu une mobilisation sans précédent. "Je suis Charlie, nous sommes Charlie". Au delà de la fibre émotionnelle dont savent s'emparer avec plaisir nos médias, cette réaction collective de citoyens de tous bords et de toutes confessions religieuses a démontré que les valeurs de la République, laïcité, liberté d'expression, respect de la différence sont portés par une large partie de la population, c'est rassurant.

Mais ce que nous avons aussi appris de ces événements, c'est que la "bête hideuse" qu'est le fanatisme est toujours prête à ressortir. Nous devons rester vigilants, avoir un vrai dessein politique pour nos concitoyens, un vrai projet qui dessine le vivre ensemble. Et le vivre ensemble ne peut pas se construire dans les inégalités qui ne cessent de grandir, dans les solidarités et les droits sociaux acquis qu'on déconstruit maille par maille depuis la fin des trente glorieuses.

Pourquoi cette prise de position dans un journal communal? Je pense très fort que la commune reste la cellule de base de la démocratie. C'est le lieu où nos concitoyens pourront retrouver confiance en la politique et construire un vrai vivre ensemble. Laissons la fonctionner, donnons lui les moyens d'assumer une vraie souveraineté, dans une intercommunalité intelligemment construite.

J'espère que nos élus de la Nation qui discutent en ce moment des lois de recomposition de l'organisation de nos collectivités territoriales fassent en sorte que l'intercommunalité ne deviennent pas pour nos communes, ce qu'est l'Europe pour chacun de nos pays européens. Redonnons du sens à la politique en redonnant du sens à nos communes, pour que "Je suis Charlie" redonne un vrai élan à notre démocratie...

Patrice Ferrouillat, Maire de Cognin-Les-Gorges



Sommaire

En direct des conseils.....2	Cub des Gorges du Nan..... 8 Info association ext
En parcourant les rues Aménagement village 5 Illuminations 6	Voeux du Maire9 Artisans /commerçants Sictom
Vie du village Repas CCAS7 Départ retraite Foyer rural	Photos d'archives10 Etat civil12 Bloc note

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre

2014

I/NOMINATION ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit procéder au recensement de la population début 2015.

Le Conseil Municipal doit nommer l'agent recenseur et se prononcer sur sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de nommer Mme Lætitia MALANDRINO agent recenseur,
- décide de rémunérer l'agent recenseur en lui reversant l'intégralité de la dotation forfaitaire attribuée par l'INSEE soit 1479 euros en tant que salaire brut,
- décide de verser également une indemnité de déplacement d'un montant de 50 euros.

II/MODIFICATION DE LA ZAP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'entreprise Bonin qui souhaite étendre son activité sur la parcelle contiguë à sa propriété car l'entreprise est en plein essor et manque de place pour le stockage du matériel et des matériaux.

Cette parcelle cadastrée B 4, d'une superficie de 23 280 m² se trouve actuellement en Zone Agricole Protégée(ZAP).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de saisir Monsieur le Préfet pour modifier la ZAP et proposer de retirer de la zone une partie de la parcelle B 4 limitrophe à l'entreprise Bonin, soit 5000 m², pour permettre l'extension de son activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de saisir Monsieur le Préfet pour modifier la Zone Agricole Protégée comme indiquée ci-dessus

III/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A LA 3C2V

Considérant que pour permettre la mise en oeuvre de la future convention d'application du plan Très Haut Débit avec le Département (laquelle actera l'engagement ferme de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors et conditionnera le démarrage effectif des déploiements de la fibre optique sur le territoire) monsieur le Maire explique qu'il convient de transférer la compétence communale au niveau de la 3C2V en matière de réseaux et de services locaux de communication électronique.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ce transfert de compétence.

IV/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE

«ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE » TEPOS A LA 3C2V

Considérant que la stratégie énergétique du TEPOS du Sud Grésivaudan se formalise par l'accompagnement à la définition et la mise en oeuvre d'outils fixant des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs en matière d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre.

Considérant que la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » permet de réaliser des études préalables et/ou de faisabilité pour des projets opérationnels engageant une maîtrise de la demande d'énergie tels que la mise en place d'un service de « Conseil en Énergie Partagé » Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de transférer cette compétence à la 3C2V.

À l'unanimité, l'assemblée approuve ce transfert

V/PRIME ANNUELLE VERSEE AUX AGENTS

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Mme Valérie SIMOENS, 3ème Adjointe au Maire chargée de la commission Gestion du Personnel, décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- de verser à tous les agents employés au service de la commune, une prime annuelle de 150,00 € par agent,
- cette prime sera versée au mois de décembre et sera d'un montant égal pour chaque agent.

VI/ REMPLACEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur Jean-Claude CAILLAT ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 janvier 2015, une concertation a été menée entre la commune de Beaulieu, qui emploie également cet agent à 20 h par semaine et la commune de Cognin-les-Gorges.

Après l'avoir reçu en entretien, il a été décidé d'employer un agent en contrat CAE, à 20 heures sur la commune de Beaulieu et 15 heures sur la commune de Cognin-les-Gorges. Ce contrat sera validé pour une durée d'un an renouvelable.

VII/PROMOTION INTERNE

Madame Valérie SIMOENS, chargée de la commission Gestion du Personnel, explique à l'assemblée, qu'un dossier de promotion interne a été déposé auprès de la commission paritaire technique du Centre de Gestion.

Est concerné par ce dossier, l'agent technique principal, Grégory REYNAUD DULAURIER, en vue d'un

En direct des conseils.....

changement de catégorie professionnelle, du cadre d'agent technique à celui d'agent de maîtrise.

VIII/ DEMOLITION ANCIENNES ECOLES RUE PARC ST JOSEPH

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la démolition des anciens bâtiments se trouvant dans le parc St Joseph (ancienne école et bâtiment agricole) est achevée.

Il explique que cette démolition donnera place à un projet d'aménagement du parc dans le cadre de l'étude en cours avec le Cabinet Cambium.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 Décembre 2014

I/ MARCHE D'ASSURANCES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la consultation pour une passation de marché adapté de services d'assurances confiée à M. De Guillebon, consultant, par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2014 s'est achevée le 10 octobre 2014.

Quatre compagnies d'assurance ont répondu à cette consultation et après avoir comparé leurs différentes propositions, il a été décidé de s'assurer:

- pour la responsabilité civile et le dommage aux biens auprès de la MAIF pour un tarif de 4 322,03 € / annuel,
- pour la protection juridique auprès de la compagnie Sarre et Moselle pour un tarif de 267,80 €/annuel,
- pour les véhicules auprès de la MMA pour un tarif de 343,00 € /annuel.

Cette consultation a engendré une économie de 7 459,39 € sur les coûts d'assurance pour des garanties identiques.

Il a été décidé lors de cette consultation de rajouter la garantie « auto mission » pour un montant de 418 €, souscrit auprès de MMA.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le choix effectué.

II/ PARTICIPATION AU CADEAU POUR LE DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Jean-Claude CAILLAT fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de participer à hauteur de 500 € au cadeau qui lui sera fait pour son départ à la retraite.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le choix effectué.

III/RESTES A REALISER SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le paiement des dépenses d'investissement s'est arrêté le 12 décembre afin que le percepteur puisse réaliser le compte de gestion.

Afin de pouvoir continuer à payer les derniers engagements d'investissement il est demandé à la commune d'éditer la liste des restes à réaliser.

Le Maire présente celle-ci au Conseil Municipal :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Chapitre 21/Dépenses Montant des crédits ouverts 140 683,97€

Montant des crédits consommés 92 679,48 €

Reste engagé 48 004,49 €

2111 terrains (frais actes notariés) 4 500,00 €

2135 aménagements mur 15 200,00 €

21534 extension réseau ERDF 15 000,00 €

Reste à réaliser 34 700,00 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:

Chapitre 20/Dépenses Montant des crédits ouverts 26 518 ,23 €

Montant des crédits consommés 9 120,97 €

Reste engagé 17 397,26 €

2031 Frais d'étude aménagement de village 17 397,26 €

Reste à réaliser : 17 397,26 €

TOTAUX DES RESTES A REALISER 2014 :52 097,26 €

IV/RENCONTE AVEC LE LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal la rencontre qui a lieu entre LPV, la municipalité, les locataires de la résidence St Joseph et l'association de défense des locataires CLCV.

Il explique à l'assemblée que suite aux différents problèmes rencontrés et évoqués par les locataires (notamment le coût élevé des frais de chauffage), cette rencontre a été programmée afin de pouvoir en débattre et essayer de trouver des solutions.

Il ressort de cette entrevue qu'il existe des problèmes de lisibilité des factures de location au niveau des retenues pour les charges (à quoi correspondent-elles ?), une demande de clarification a été effectuée.

Il a été constaté des écarts de consommation énergétique assez importants d'un logement à un autre sur de mêmes critères de surface et de disposition.

Après ces différents constats, il a été convenu d'une prochaine réunion avec le Conseil Général et des salariés de SOLENI, service du groupe ULYSSE qui accompagne les locataires en «difficulté énergétique».

En direct des conseils.....

La municipalité continuera à mener son action auprès de LPV pour remédier à ces problèmes qui nuisent au parc locatif de la commune.

V/SORTIES SCOLAIRES SKI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des sorties de ski ont été programmées par mesdames BRASS et CAZALS, institutrices de l'école de Cognin-les-Gorges, pour le mois de janvier 2015 afin de pouvoir initier les enfants à la pratique du ski.

Une participation financière est demandée à chaque commune du SSI dont le montant reste à déterminer selon le nombre d'enfants participants.

Monsieur le Maire demande un accord de principe au Conseil Municipal afin que ce projet puisse se mettre en place en expliquant que cette participation ne dépassera pas un montant de 650 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de participer à ces sorties de ski.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Janvier 2014

I / REPAS PERSONNES AGEES DU 24/01/2015

Madame Valérie Simoens, Adjointe déléguée au CCAS informe le Conseil Municipal que 38 personnes de moins de 70 ans et 33 de plus de 70 ans se sont inscrites au repas organisé à l'occasion des vœux de fin d'année pour les personnes âgées.

Elle rappelle que seul le repas des personnes de plus de 70 ans est offert par le CCAS.

La décoration et la mise en place de la salle seront effectuées la veille par les membres du CCAS aidés par les enfants des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Des colis seront distribués aux personnes âgées ne participant pas au repas.

II/ COURRIER A LPV

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir rencontré les responsables de LPV, le Conseil Général et les locataires de la résidence St Joseph, d'envoyer un courrier pour se positionner clairement, en tant que propriétaire des murs, sur les dysfonctionnements constatés par les locataires, vis-à-vis de LPV, le bailleur. Ce courrier envoyé au Président et au Directeur de LPV a pour but d'ouvrir un débat constructif afin que les logements de la Résidence retrouvent leur attrait.

Après avoir pris connaissance du courrier le Conseil Municipal valide son envoi.

La Commune reste donc dans l'attente d'une réponse de LPV.

III/ TRAVAUX MAISON CARRAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal,

qu'afin de prendre une décision quant au devenir du local, il serait opportun de demander des devis à diverses entreprises pour avoir des ratios de prix sur une réfection du toit et une isolation thermique de la maison Carral.

Ces chiffrages pourront aider le Conseil Municipal à prendre une décision quant au devenir de ce bâtiment.

Le Conseil municipal approuve cette démarche.

IV / TRAVAUX DE RENFORCEMENT ERDF A BASSETIERE

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal que les travaux de renforcement et d'extension du réseau ERDF route de Bassetière sont terminés. Reste à charge de la commune: 13776,24 €

Les travaux de réfection de la route seront assurés et pris en charge courant mars ou avril par ERDF.

V/ PRE CHAMPON :

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le mercredi 7 janvier sur le devenir du Pré Champon avec M. Olivier Tournoud des services de la Direction Départementale des Territoires, M. Thibault Boularand du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de l'Isère, M. Nicolas Antoine du Parc Naturel Régional du Vercors et Yann Moreau pour le territoire Sud Grésivaudan du Conseil Général de l'Isère.

Ce terrain dont la commune est propriétaire, classé constructible dans le cadre du POS, offre des potentialités intéressantes. Les services présents autour de la table conseillent à la commune de se faire accompagner dans le cadre d'une étude pour bien calibrer ce projet en terme de type de logement, d'aménagement urbain le tout dans un cadre économique adapté au marché de l'immobilier et aux capacités financières de la commune.

Après discussion, le conseil municipal estime que :

- une étude sera nécessaire, mais qu'il faudra au préalable bien définir les besoins pour notre commune,
- les demandes pour accéder à la propriété sont notées par de nombreuses personnes dans le questionnaire de cet automne (elles sont aussi fréquentes en mairie),
- l'aménagement devra prendre en compte ces trois objectifs: des terrains pour de la construction, un aménagement cohérent pour donner un espace agréable et un espace pour construire du logement plus groupé dont la finalité pourra être précisée plus tard.

Le Conseil Municipal charge monsieur le maire de demander l'aide du CAUE et du parc du Vercors, pour construire un cahier des charges qui aille dans les axes énoncés ci-dessus.

En parcourant les rues.....

ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE :

• FIN DE LA PREMIÈRE ÉTAPE, COMPTE-RENDU DE L'ÉTAT DES LIEUX...

Pour rappel: Principaux objectifs de l'études

- Mettre en valeur l'identité et le patrimoine du centre bourg,
- Concevoir un projet fonctionnel,
- Définir les bases d'une meilleure mise en cohérence des espaces publics,
- Programmer dans le temps et articuler le projet avec les chantiers réseaux à venir.

Phase état des lieux, démarche :

- Des visites commentées qui ont permis de recueillir les souhaits des habitants et des élus, ainsi que les pratiques existantes,
- Une prise de contact avec l'ensemble des partenaires (ABF, DREAL, CG38, PNR Vercors, communauté de communes, SEDI),
- Des visites de terrain : aspects qualitatifs et observations des pratiques (observation du stationnements notamment),
- Prise en compte des résultats du questionnaire CAUE dans le cadre de l'étude pré Champon.

• RENDU DE L'ÉTAT DES LIEUX

Le vieux bourg - une cohérence historique jusqu'à aujourd'hui

- Le vieux bourg : une entité cohérente depuis la rue de la Trainière jusqu'à l'entrée des gorges,
- Préserver et valoriser la coupure paysagère.

Question du devenir de la maison Caral en lien avec l'étude CAUE: sa démolition permettrait de renforcer cette coupure et d'ouvrir la coupure paysagère depuis la place de l'église.

- La RD 1532, actuelle «traversée de village» n'est pas l'axe historique de développement. Cela permet d'épargner les nuisances dans le coeur ancien ce qui constitue un réel atout. Néanmoins, le tissu urbain très «dispersé» le long de l'axe et le manque d'aménagement urbain ne favorisent pas la perception d'une traversée de bourg et la sécurisation des espaces.

Patrimoine et protection : un site «sensible»

- Les espaces publics du bourg sont inscrits dans le rayon de 500m situé autour du bâtiment classé du séchoir à Noix du hameau de la Tour,
- Les espaces du haut-village sont inclus dans le périmètre du site inscrit «de l'ensemble formé par l'ancienne église et ses abords». Ce site est prolongé par le site inscrit des gorges du Nan,
- L'ensemble de ces protections requiert d'associer

les services de la DREAL et l'architecte des bâtiments de France. Un passage du projet en commission des sites est envisagé,

- La commune fait partie du Parc Naturel Régional du Vercors. Les gorges du Nan sont répertoriées en Znieff de type 1 pour leur richesse biologiques (rapace, flore protégée) et appartient à la Znieff de type 2 des chainons septentrionaux du Vercors, le site des Gorges fait actuellement l'objet d'une étude de classement en Espace Naturel Sensible par le département.

Patrimoine hydraulique et petit patrimoine identitaire : vers un parcours à valoriser

- Créer un parcours qui intègre tous ces éléments ainsi que les édifices emblématiques avec une signalétique adaptée,
- Favoriser la promiscuité entre les chemins de l'eau et les parcours piétons : cheminement en bord de canal sur le pré Roué,
- Valoriser les abords des anciens ouvrages et fontaines par des aménagements à caractère piéton et patrimonial,
- Préserver les abords de la fontaine sur la place vis-à-vis du stationnement,
- Étudier les possibilités de réouvertures de certaines sections (canal du petit bassin notamment)

Les alignements de murs et de façades : éléments de liaison de l'espace public.

- Préserver le cloisonnement intimiste des rues qui relie le haut et le bas du village,
- Mettre en valeur des percées dans les murs en requalifiant d'anciennes ouvertures,
- Éviter le renvoi des eaux de pluies au pied des bâtiments qui fragilise les murs,
- Les matériaux employés seront respectueux de l'identité géologique du site, en accord avec les façades.

Le paysage des jardins : masqué et suggéré

- Les aménagements devront maintenir tous ces éléments d'identité et les renforcer : cyprès, plantes grimpantes, bordure de petites pierres...
- Les jardins, bien que souvent suggérés font partie de l'identité de l'espace public à travers quelques motifs soignés et perceptibles,
- La question du devenir de ces jardins privatifs dissociés de l'habitation et cultivés selon un usage ancien se pose aujourd'hui. Les jardins situés le long de la place de l'église requièrent une vigilance quant à leur évolution ou leur transformation.

Les perspectives emblématiques, pierres angulaires du paysage

En parcourant les rues.....

- Pour les points de vue depuis la rue et l'espace public, l'absence d'aménagement se résume souvent à une nappe d'enrobé de façade à façade. La requalification de l'espace devra se faire en relation avec la valorisation du point de vue. La valorisation des vues passe également par la redistribution du stationnement dans le vieux bourg,

- Pour les vues dont le premier plan est constitué de pré, il s'agira de préserver la qualité du site par des interventions sobres et limitées. Aujourd'hui la nouvelle station d'épuration marque la perspective depuis le pont, la végétalisation spontanée du site devra permettre son intégration à terme.

Les éléments d'identité à travers les représentations du village

- La place de la fontaine, la place de l'église et le parc St Joseph sont des lieux identitaires très représentés dans les cartes postales anciennes,

- Lors de la visite avec les habitants, les participants ont exprimé leur attachement à la place de la fontaine, au parc St Joseph et au vieux bourg. La place de l'église quant à elle a été surtout présentée par son aspect «utilitaire» dédié au stationnement,

- Le questionnaire diffusé par le CAUE le 31/07/2014, montre un attachement des habitants à la commune (ancienneté, racines familiales),

- L'axe de la place de l'église est un élément de composition historique, aujourd'hui interrompu par les murets du monument aux morts.

Impact de la fréquentation touristique et de transit

- Les entrées d'agglomération devront être mieux marquées. Ceci permettra de réduire les vitesses et de supprimer les potences des feux. Ce marquage devra s'inscrire en cohérence avec la réflexion portée sur l'ensemble de l'itinéraire par le CG38,

- Un dispositif devra permettre de ralentir les véhicules au nord (chicane franchissable, feu...),

- Les traversées piétonnes seront aménagées et sécurisées (cf chapitre cheminements piétons),

- Requalifier l'actuel tronçon de la D22 en véritable rue de village. Interroger le maintien de l'itinéraire départemental et la mise en place d'un sens unique sur la section traversant la place de la fontaine.

Qualité des espaces publics et principaux itinéraires piétons

- Sécuriser les itinéraires piétons principaux et les traversées piétonnes,

- Créer des espaces dédiés aux piétons sur les places du village,

- Aménager le partage de l'espace sur le vieux bourg en créant des rues à caractère partagé.

Le stationnement - des pratiques non encadrées.

- Les parkings existants sont sous utilisés au profit d'un stationnement sauvage en pied de façade

privilegié par les riverains.

- L'organisation du stationnement est un élément clé de la valorisation des espaces publics et du patrimoine,

- Le projet devra proposer de nouvelles pratiques qui soient équitables entre les différents quartiers du vieux bourg, en valorisant les parkings existants sur le bas village, en étudiant les possibilités d'offres nouvelles sur le haut.

L'éclairage public

- Valoriser le vieux bourg par un éclairage sobre qui participe à l'ambiance et la valorisation des espaces et minimise les nuisances pour les riverains,

- Nuancer l'éclairage et le matériel selon le statut des espaces et leur valeur patrimoniale,

- Adapter l'emplacement des points lumineux à l'architecture dans le vieux village (prévoir des remontées de câbles discrètes pour les appliques sur façade).

LES PROCHAINES DATES À RETENIR

- Maryline Guende, paysagiste chargée de l'étude et Alexandre Véhier, étude génie civil, présenteront aux membres du Conseil municipal les premières esquisses chiffrées d'aménagement du village **mercredi 4 février 2015 à 18h.**

- Ces premières esquisses retravaillées en fonction des remarques du 4 Février 2015 seront présentées au groupe de travail (groupe d'habitants qui avaient demandé lors du questionnaire d'octobre 2014 d'être associés à cette réflexion + tous ceux qui voudraient se joindre spontanément à ce groupe de travail, la porte n'est pas fermée) **le lundi 23 février 2015 à 18h**

- Enfin finalisation par une présentation au comité de pilotage **le mercredi 25 mars 2015 à 14h00.**

- Une réunion publique d'information sera organisée **lundi 30 mars 2015 à 20h00**

ILLUMINATIONS DU VILLAGE

Le village s'est illuminé pour les fêtes de fin d'année ! En effet, les décorations qui ornaient le village étaient vieillissantes voire avaient quelque peu disparu ces dernières années, c'est pourquoi, la municipalité a réinvesti !



Des achats ont été effectués chez YESSS Electrique, pour un montant de 1588,55€ TTC, ce qui a permis d'illuminer le bâtiment de la mairie, la fontaine et l'entrée nord du village.

Un bon début...la suite l'année prochaine.



Vie du village...

REPAS DE NOS AINES!!

Samedi 24 janvier 2015, à 12h, a eu lieu le repas du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Cette année, et pour la première fois, la municipalité a mis en place, pour les personnes de 70 ans et plus, une invitation à un repas festif, afin que tous puissent profiter d'un agréable moment : 33 aînés se sont inscrits !



Ce repas était ouvert à tous, moyennant un coût de 20€. Aussi, 38 personnes se sont jointes au groupe des plus anciens pour

partager ce moment de convivialité.

Le Maire, quelques élus et personnels de la commune ont participé et ont, bien entendu, réglé leur part !

Les membres de la commission du CCAS ont choisi Laurent Voiron Traiteur, pour concocter un déjeuner de fête : tout le monde s'est régalé ! Et « Les Amis d'Anne-Marie » ont animé l'après-midi avec des chants, des costumes et des danses.



Cette réunion intergénérationnelle s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, chacun a pu profiter de son voisin de table ! Une idée à réitérer !

« Une ambiance sereine et guillerette a régné sur cette journée, au son des accordéons. Je me suis enrichie de souvenirs partagés d'un autre temps, petite parenthèse dans le rythme impétueux de la vie », nous a rapporté Céline, conseillère municipale.

BONNE RETRAITE!!!

Le vendredi 9 janvier 2015, le Conseil municipal et les employés communaux se sont réunis autour d'un apéritif dinatoire pour fêter la nouvelle année. A cette occasion, nous avons remercié M. Jean Claude CAILLAT qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2015.



Agent technique sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2007, il partageait son temps de travail entre la commune de Beaulieu et la commune de Cognin les gorges. Sa discrétion, sa ponctualité et sa bonne collaboration, le détermine comme un employé exemplaire. Nous lui souhaitons un bon repos bien mérité et

de profiter pleinement de sa nouvelle vie de jeune retraité.

Il a reçu de la part du personnel communal et de la municipalité, un bon d'achat pour 1 voyage auprès d'AMA tourisme à Chatte.

Il est remplacé par M. Roger CATELAN, domicilié à Cras. souhaitons lui une bonne prise de fonction, un agréable accueil et une bonne collaboration avec M. Grégory REYNAUD DULAURIER (Agent technique titulaire).



FOYER RURAL

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du Samedi 29 novembre 2014 à 18h00

CR bilan de l'année 2014

Monsieur Grégory Reynaud Dulaurier, président, remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée générale, ainsi que les bénévoles qui participent aux activités organisées par le foyer rural.

Il remercie également Madame et Monsieur Roger Repellin pour leur don au foyer rural.

Le foyer rural de Cognin les gorges a validé la création d'une section « Amicale des élus » qui aura pour objet d'entretenir un esprit de convivialité entre les membres du conseil municipal, les anciens élus et la population du village.

Il n'y a plus de section théâtre.

Madame Christelle Dolin nous présente les comptes de l'année :

Bénéfices de l'année : 396.28.€

Sachant que le foyer rural a investi dans un nouveau chapiteau cette année.

Vie du village...

Section gym : Madame Marie Laure Bayle nous présente le bilan financier, cette année il y a 85 adhérents qui participent aux différents cours donnés à Cognin les Gorges.

La section gym dispose de 4230 € en caisse.

Calendrier des activités 2015 :

- Dimanche 01/02/2015 : matinée boudins
- Jeudi 30/04/2015: bal des jeunes
- Samedi 30/05/2015: soirée karaoké
- Lundi 13/07/2015: soirée moules frites
- Week-end du 31/07 au 02/08/2015 vogue annuelle
- Samedi 05/09/2015: retour de vogue
- Samedi 21/11/2015:soirée beaujolais nouveau
- Samedi 05/12/2015 :assemblée générale

Composition du bureau

Président : REYNAUD-DULAURIER Grégory
Vice président : CHAVANCE Pierre
Vice Président : GIRARD Geoffrey
Trésorière : DOLIN Christelle
Vice trésorière : RUDLOFF Isabelle
Secrétaire : MARCEL Christine
Vice secrétaire : BOREL Sophie
Communication : VEYRET Lilian
CHARREL Nicolas



CLUB DES GORGES DU NAN

Les aînés du club des Gorges du Nan ont tenu leur assemblée générale.

La présence de Patrice Ferrouillat, maire de Cognin, et de Michel de Gaudenzi, adjoint au maire, a été fortement appréciée.

Les activités se sont succédées tout au long de l'année dans la salle de la cantine, mise gracieusement à disposition par la commune.

Lucette Lemonsu, la présidente, a fait le rapport moral du club. Le bilan financier du club présenté

par Mireille Reynaud-Dulaurier a été adopté à l'unanimité.

Le bureau est reconduit : Lucette Lemonsu : présidente; Martine Repellin : vice-présidente ; Sylvette Baggi : secrétaire ; Mireille Reynaud-Dulaurier : trésorière.



Cette année, le club des Gorges du Nan est heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

Le club prévoit, outre les réunions habituelles, de faire un repas chinois. Un pique-nique sera prévu à l'étang de la Digonne. Une sortie sera organisée à Romans avec la visite d'un atelier de création et de fabrication de chaussures, la découverte de l'élaboration de la Pogne dans la plus ancienne fabrique artisanale, un parcours dans un domaine agricole et de la transformation de ses produits. Un projet de croisière dans les Gorges de la Loire est envisagé. L'assemblée générale s'est clôturée par la dégustation de la traditionnelle galette des rois et le verre de l'amitié offerts par la municipalité.

INFO ASSOCIATION EXTERIEUR



GRAND VIDE GRENIER !!

LE DIMANCHE 8 MARS

À COGNIN-LES-GORGES !

PASSERELLE ENFANTS D'ETHIOPIE !

Les orphelins éthiopiens attendent votre soutien !

Venez nombreux !!



Stand de produits
artisanaux Éthiopiens et
diorama sur l'association

Organisé par les élèves de terminal
de Bellevue St Marcellin (38), dans le
cadre de leurs études !



2€ le mètre
linéaire

Les bénéfices iront à l'association
Passerelle enfants d'Éthiopie !



Buvette !

Nous contacter au : 06.08.92.87.92

Vie du village...

VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Samedi 3 janvier 2015, de nombreux habitants ont répondu à l'invitation de la mairie : la traditionnelle cérémonie des vœux du maire.



En effet, Patrice Ferrouillat a pu présenter, pour la première fois, comme Albert Glénat le faisait jusque là, la politique engagée de l'Etat et les différentes répercussions sur notre territoire et dans notre commune. Il a présenté aussi les différents projets concernant les travaux du village, avec le soucis de maintenir le budget au mieux !

Le discours s'est achevé avec la prise de parole de Madame Michèle Bonneton, députée écologiste de l'Isère, qui a rebondi sur la question du PLU et qui travaille sur l'égalité des territoires et de la ruralité.



En seconde partie de soirée, tous ont été invités à déguster la galette des rois autour du verre de l'amitié.

La conclusion ? Une belle et heureuse année à tous les Cognards !



RAPPEL: Inscriptions des artisans et des commerçants de notre village

Dans l'écho des Gorges n°41, les artisans et commerçants ont pu s'inscrire sur le bulletin ci-dessous. Certains d'entre vous ont oublié ou n'ont pas prêté attention.

Il est évident que vous pouvez toujours vous inscrire et venir également en mairie vous faire connaître. Vous pouvez remettre votre bulletin soit directement à la mairie soit dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe en précisant « services publics » avant le 6 mars.

Nous ferons paraître toutes vos inscriptions (avec celles que nous avons déjà eues et qui sont parues dans l'écho des Gorges n°42) dans le n°44. Nous les mettrons également à jour sur le site internet de Cognin-les-Gorges.

Merci.

Bulletin d'inscription : Artisans, commerçants, professions libérales de Cognin les gorges

Nom :

Prénom :

Activité :

Numéro SIRET :

Cordonnées téléphoniques (fixe et mobile personnel) :

Adresse personnelle :

Adresse de votre activité et coordonnées téléphoniques :

E-mail :

VIE QUOTIDIENNE

La fin du badge pour les ordures ménagères:

Suite à la mise en accès libre des moloks, les badges ne sont plus utiles.

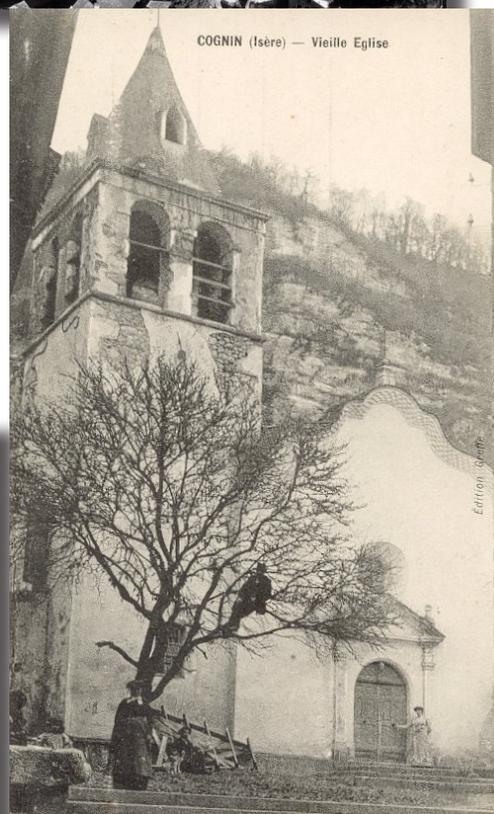
Par voie de Presse, et postale, le SICTOM invite les usagers à nous les **rapporter** ou à les **déposer** en Mairie.

De ce fait, nous vous remercions de bien vouloir venir déposer votre badge en mairie. Le SICTOM passera les ramasser au mois de Février.

Vie du village...

PHOTOS D'ARCHIVES

Quelques photos de notre village, tout a changé, mais tout est resté semblable...
Plongez vous dans notre passé...



Vie du village...

Des paysages, des rues, des bâtiments, des hommes, des femmes... Photos et communication d'un autre âge...



Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils se sont unis....

Le 20 décembre 2014
**Morgan Laurent CHA-
NAS** et **Anne-Charlotte
Marie DEHAYE** domiciliés
196 rue de Chaponnière



Il a vu le jour...



RODET Sacha né le 16 jan-
vier 2015, fils de Gilles RO-
DET et d'Aline LAMBERT
domiciliés Route du Giet

RECETTE DE NOS REGIONS

La Marcelline

Ingrédients : (par per-
sonne)

1 carré de pâte feuilletée

1/2 saint-Marcellin

2 tranches minces de poitrine fumée

1 jaune d'œuf



Couper le saint- Marcellin en deux dans son épais-
seur.

Le barder de 2 tranches de poitrine fumée.

Déposer l'ensemble au centre d'un carré de pâte
feuilletée de 20 cm de côté environ.

Enfermer le tout en ramenant les angles les uns sur
les autres Pincer les bords.

Retourner le carré et le badigeonner d'un jaune
d'œuf

Mettre à cuire 20 minutes dans un four à 230°

Servir chaud ou froid sur un lit de salade parfumé
à l'huile de noix, parsemé de quelques cerneaux de
Noix de Grenoble.

Bon appétit...

Vous avez une anecdote, un savoir faire ,
une recette d'antan, un récit ..à partager ?
Ou une idée à soumettre ?
n'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles!
Le comité de rédaction effectuera une sélection
pour les éditions suivantes
contact: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et Jeudi : 8H30 à 17H30

Vendredi : 8H30 à 19H

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou
sur rendez vous

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30

Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00

Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00

Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et
Vendredi :17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES : Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef
Sophie BOREL

Illustration, photos
Isabelle CLEMENT RUDLOFF,
Chantal DONNEGER, Claire
BOUTET

Service Communication
Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction
Sophie BOREL, Christelle
BROZEK, Carolle MORELL,
Isabelle CLEMENT RUDLOFF

Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin, Les
écoles

**Ne pas jeter sur la voie
publique**
Tirage à 270 exemplaires.